



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de LaSalle, qui sera tenue le 14 septembre 2026, à 19 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, Montréal, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2098 concernant l'immeuble suivant :

417, 76^e Avenue (lot 1 499 952) Dérogation mineure quant à la ligne de terrain arrière

Autoriser une distance de 0,88 mètre de la ligne de terrain arrière pour une piscine creusée, alors que la distance minimale exigée est de 1,20 mètre, conformément à l'article 6.1.2.3.1 du Règlement de zonage n° 2098.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 28 août 2026.

Simon PROVOST-GOUPIL
Secrétaire d'arrondissement